

Garde d'enfants. Affaires familiales

Par Math59, le 18/10/2016 à 11:22

Bonjour,

Mon conjoint a obtenu la garde de son fils âgé de 4 ans. Mèrequi assure pas forcément ses droits de visite. Prochainement nous seront amenés a quitter la région pour des raisons professionnelles. Nous serons a 800km de la mère du petit. Avons nous le droit ? Quelles démarches sont a faire? Merci

Par jos38, le 18/10/2016 à 13:45

bonjour. vous devez informer la mère de votre nouvelle adresse, si possible par lettre recommandée avec accusé de réception si l'entente n'et pas très bonne, et le Jaf, ceci pour prouver que vous ne vous éloignez pas volontairement pour soustraire l'enfant aux visites

Par Math59, le 18/10/2016 à 13:48

Merci. Ceci entame donc une nouvelle procédure judiciaire? Car la mere a des droits de visite un week-end sur deux. Nous souhaitons demander a ce qu'elle l'est pendant les vacances plutôt que les week end.

Pouvons nous écrire directement au juge ? Car nous ne voulons plus passer par notre avocat. Merci

Par Visiteur, le 18/10/2016 à 14:20

Oui, il faut saisir le juge, via votre avocat éventuellement.

Par granger, le 24/10/2016 à 19:06

Bonjour, au jaf, l'avocat n'est pas obligatoire mais conseillé seulement, cordialement